



DEPARTEMENT DE LA DRÔME

Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 18 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le dix-huit octobre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MARSAZ, dûment convoqués le 13.10.2022, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mr Gilles FLORENT, Maire.

Présents : tous les membres du conseil sauf C.LAMOTTE, E.MARION

Pouvoirs : C.LAMOTTE à Z.SAÏDI

Secrétaire de séance : M.RENARD

Approbation du précédent compte rendu du mardi 6 septembre 2022

Les points suivants sont à ajouter au précédent conseil :

- Dotation forfaitaire à orientation voirie, déclaration pour l'année 2023
- Décision modificative n°1 Budget Communal

Demande de subvention au Conseil Départemental pour le changement des velux de la classe des PS et l'installation de deux sèche mains électriques dans les sanitaires de l'école

Les deux velux de la classe de petite section sont très abîmés et ne s'ouvrent plus, pour des raisons d'hygiène et en cas de retour d'un protocole sanitaire, nous devons permettre aux institutrices de pouvoir aérer la pièce.

La commune souhaite mettre en place deux sèche mains électriques dans les sanitaires de l'école, pour des raisons d'hygiène et également pour qu'il y est moins de déchets avec les essuis mains en papier.

Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents

Contrat assurance statutaire, nouveau contrat et options

Cette assurance sert à rembourser la commune en cas d'absence d'un agent. Celui-ci arrive à échéance à la fin de l'année et nous devons renouveler un contrat pour la période de 2023 à 2026, mais le taux sera augmenté et passera à 5.7% de la masse salariale en 2023, nous allons nous renseigner auprès d'une autre assurance et le conseil validera au prochain conseil municipal.

Demande de subvention pour l'année 2023 auprès de la Région pour la vidéoprotection et l'agrandissement de l'école/cantine

Les travaux de vidéoprotection n'ayant pas pu être réalisés en 2022, sont prévus en 2023 et donc nous pouvons faire une demande de subvention auprès de la Région.

Nous allons également demander pour un agrandissement de l'école et de la cantine.

Décision modificative n°1 Budget RPI CANTINE/GARDERIE

A la préparation du budget pour le RPI CANTINE GARDERIE pour l'année 2022, nous avons prévu 3100.00 euros pour le remboursement de la mise à disposition de la secrétaire de mairie mais nous n'avons pas prévu assez car sur le chapitre 12/ Charges de personnel nous sommes en dépassement. Nous devons donc faire une décision modificative et prendre sur les lignes 678/ Autres charges exceptionnelles (qui servait pour le remboursement des départs en 6^{ème} ou changement d'école), 60623/ Alimentation (qui servait aux goûters des garderies) voir tableau ci-après :



DEPARTEMENT DE LA DRÔME

OPERATION FONCTIONNEMENT	MONTANTS
60623 - ALIMENTATION	-300.00 euros
678 – AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	-700.00 euros
6215 – PERSONNEL AFFECTE PAR COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	+1000.00 euros

Désignation d'un élu municipal « Correspondant incendie et secours »

L'AMF26 nous demande de désigner un référent « incendie et secours »
Anais MENTHON est volontaire. Aucune délibération n'est nécessaire.

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'aménagement d'un futur appartement à la place du grenier au-dessus de la mairie

Le conseil a le projet d'aménager le grenier de la mairie en appartement.

Nous allons faire des demandes de devis, demander les services du CAUE et faire la demande de subvention au Conseil Départemental.

Divers et Tour de Table

- Passage de l'école de cavalerie sur la commune le 24 novembre.
- Point sur les travaux en cours et terminés
- La commission cimetièrre et voirie doit se réunir pour faire le point et prévoir pour le budget 2023
- L'adjointe vie associative a contacté CARAV'CREPE pour venir éventuellement sur la commune un soir de semaine
- Nous avons recruté une nouvelle employée qui s'occupe de la cantine et de l'entretien des bâtiments communaux depuis le 03/10
- Une machine à laver va être installée à l'école pour éviter aux agents de la commune d'apporter et de laver les linges de la cantine et de l'école à leur domicile
- Le groupe choisi pour animer le repas du 11 novembre sera DUO RIMES
- Le Conseil se pose la question si nous pourrions mettre en place les luminaires pour Noël

Fin de séance à 22h00,

Le prochain conseil sera le mardi 29/11

Gilles FLORENT, Maire